

COMMUNE DE LESCURE D'ALBIGEOIS - 81380

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉCISION DU MAIRE N°22/2022

1.1.9 Marchés publics : Étude acoustique – réaménagement du restaurant scolaire

LE MAIRE DE LA COMMUNE,

- Vu le code de la commande publique,
- Vu l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, donnant pouvoir au Maire, par délégation du conseil municipal,
- Vu la délibération n°19/2020, du conseil municipal du 4 juillet 2020, portant élection de Madame Elisabeth CLAVERIE à la fonction de maire de la commune,
- Vu la délibération n°29/2020, du conseil municipal du 27 juillet 2020, portant délégation d'attributions au maire, en application de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales,
- Vu la décision du maire n°18/2022 du 2 septembre 2022, relative à l'affermissement de la tranche optionnelle du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage et d'études pour la mise en œuvre d'un outil de production de la restauration scolaire,
- Vu la nécessité de disposer d'une étude acoustique permettant de définir les possibilités de traitement acoustique des salles de restauration scolaire, pour limiter la réverbération et apporter un conseil dans le choix des solutions en termes de performance et de coût,
- Vu la consultation de quatre bureaux d'études acousticiens, le 26/09/2022,
- Considérant l'analyse des offres remises par GAMBA, SIGMA ACOUSTIQUE, ADB CONSULT,

DÉCIDE

Article 1 : D'attribuer la prestation d'étude acoustique des salles du restaurant scolaire à :

ADB CONSULT- 81160 SAINT JUERY, n° SIRET : 789 896 123 00013.

Article 2 : La prestation comprend : les mesures de réverbération existantes des 2 salles, l'analyse des relevés et définition des objectifs, étude et présentation des solutions techniques.

Le montant de la mission est fixé à 1 800 € H.T soit 2 160 € TTC.

Article 3 : Cette dépense sera inscrite au budget de la commune.

Article 4 : Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Responsable du service de gestion comptable d'Albi Ville sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de cette décision.

Fait à Lescure d'Albigeois, le 14 octobre 2022

Le Maire,
Elisabeth CLAVERIE



Envoyé en préfecture le 17/10/2022

Reçu en préfecture le 17/10/2022

Publié le 17/10/2022



ID : 081-218101442-20221014-DEC_22_2022-AU

